ALSARANDO
A la Station
7, rue des Ecrivains
67000 Strasbourg
07 69 21 18 53
contact@alsarando.fr

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0

NOTICE D'INFORMATION

Strasbourg, le 15 novembre 2023

WE de 5 jours de randonnée (du 8 au 12 mai 2024- 4 nuitées)
BAVIERE

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour (forfait 8 jours = 4 €).

Nombre de participants : 15 à 25
Dates : du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai 2024.
Déplacements : voitures personnelles, ou transports en commun

PROGRAMME :
Les participants, muni de leur pique-nique pour le mercredi, sont attendus à Kempten (Bade-Würtemberg, lieu de départ du séjour le mercredi 8 mai 2024 pour le départ de la randonnée à 11h.

Les cinq randonnées prévues, de 9 à 17 km, permettront de découvrir les villes de Kempten et Ulm, les abords des châteaux de Louis II, l'Eibsee et le Schartenkopf.
J1 – Visite de Kempten (13 km / 120 m)
J2 – Eibsee et vue sur la Zugsptize (17 km / 430 m)
J3 – Autour des châteaux de Louis II (14 km / 460 m). La visite des châteaux n'est pas comprise, elle peut être réservée séparément.
J4 – Le Schartenkopf et les douze points (16 km / 830 m)
J4 – Visite de Ulm (9 km / 50 m)

Les 9 et 11 mai au soir sont prévues des soirées à l'hébergement pour voir la 2ème demi-finale et la finale de l'Eurovision 2024, sans obligation et sans surcoût. Organisation d'un « Euroquizz » durant les quatre premiers jours avec des questions concernant l'Eurovision, et proclamation des gagnants le samedi soir.

Fin de séjour à l'issue de la randonnée du dernier jour le dimanche 12 mai vers 15h.

HEBERGEMENT :
L'hébergement sera assuré à l'A.J. (Auberge de Jeunesse) d'Oberammergau, Malensteinweg 10, D-82487 Oberammergau. Tel. +49 8822 4114

Les participants ont la possibilité de commander des pique-nique pour les déjeuners du midi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **235 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en demi-pension, en chambres de quatre personnes.

Des chambres de deux personnes peuvent être proposées aux intéressés mais leur tarif et leur disponibilité ne peuvent être confirmés que lors de la demande.

Ce prix comprend :

- La demi-pension.
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.
- L'accès aux soirées « Eurovision 2024 »

Ne sont pas compris :

- **La fourniture des pique-nique (sauf demande et paiement à l'A.J.).**
- **Les boissons.**
- **Les dépenses personnelles.**
- **Le voyage, jusqu'en Bavière et les déplacements sur place.**
- **Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).**
- **Les contributions financières EIT et UEIT.**
- **Les visites des châteaux de Bavière (Hohenschwangau, Neuschwanstein,…)**
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, par quatre, en vue d'occuper des chambres à quatre lits, préalablement à leur pré-inscription (sauf demande acceptée de chambres à deux lits)

ATTENTION : le nombre de chambres à deux lits est limité. Pas de chambres individuelles

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 novembre 2023 à la permanence de l'Association.
Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 80 € (chèque à l'ordre de l'Association ou virement)

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 30 novembre 2023.
En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 80 € à la préinscription. Date limite 30/11/2023.
Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.
Solde du séjour avant le 15 mars 2024
Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.
Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)
Alsarando n'organise en aucun cas les covoiturages qui restent sous la seule responsabilité des participants.

Prévision kilomètres à parcourir (par véhicule)

Date / Origine	Strasbourg	Colmar	Mulhouse	Nancy	Metz
J1 - 08 05 2024	403	364	372	539	547
J2 - 09 05 2024	52	52	52	52	52
J3 - 10 05 2024	96	96	96	96	96
J4 - 11 05 2024	0	0	0	0	0
J5 - 12 05 2024	401	465	435	538	545
TOTAL	**952**	**977**	**955**	**1225**	**1240**

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 08/03/2024 : restitution des sommes versées.
-Annulation faite entre le 08/03/2024 et le 08/04/2024 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € pour frais de dossier.
-Annulation postérieure au 08/04/2024 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.
En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.
Des informations plus détaillées seront fournies aux participants courant avril 2024.
A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant , les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulle tin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association ***(préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents).***